

COMMUNE
DE
BARON SUR ODON



CALVADOS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 09 JUIN 2015

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, VALLÉRIE
Mrs LAIGNEL, BÉNARD, LANDREIN, LE GRAND, LE TIRANT

Absents : GUIVARC'H, POINTE, BRIBET, DUCLOS, DELAFOSSE

Pouvoirs :

M GUIVARC'H donne pouvoir à M LANDREIN

M POINTE donne pouvoir à M LAIGNEL

M BRIBET donne pouvoir à M LE TIRANT

M DUCLOS donne pouvoir à M LE GRAND

M DELAFOSSE donne pouvoir à M LOPEZ

Secrétaire de séance : Mme Céline DUREUIL-BOULLIER

La séance s'ouvre à 20h30

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2015 à l'unanimité

DELIBERATIONS

1. **Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe sur la base d'un 24/35^{ème} à compter du 01/07/2015**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 février 2014,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, en raison du constat d'une durée hebdomadaire de travail supérieur, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi

d'adjoint technique 2^{ème} classe permanent à temps non complet, en augmentant le temps de travail de 20.25/35^{ème} à 24/35^{ème} heures hebdomadaires. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2015 :

Filière :	technique
Cadre d'emploi :	adjoint technique
Grade :	adjoint technique 2 ^{ème} classe
ancien effectif :	2
nouvel effectif :	3

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, de créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 24/35^{ème}.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2. Suite à la décision d'ouvrir à l'urbanisme la parcelle AB19 et le travail réalisé par la commission urbanisme avec la société Francelot, autorisation à M le Maire de signer le compromis de vente de la parcelle AB19 sous réserve de l'accord de la modification du PLU

Suite à la décision d'ouvrir à l'urbanisme la parcelle AB19 et le travail réalisé par la commission urbanisme avec la société Francelot et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer le compromis de vente de la parcelle AB19 sous réserve de l'accord de la modification du PLU.

Vote : Adopté à l'unanimité.

3. Autorisation à M le Maire de signer la convention avec la société Francelot suite au travail de la commission Urbanisme sous réserve de l'accord de la modification du PLU

Suite au travail de la commission Urbanisme sous réserve de l'accord de la modification du PLU, le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention avec la société Francelot sous réserve des modifications suivantes :

- Chiffrage exact du nombre total de logements sur la totalité du projet et pour chaque phase (61 ou 62)
- Aménagement RD214 à intégrer dans la phase I du projet
- Détail des travaux d'aménagement de la RD214
- Proposition de glisser 2 lots de maisons groupées de la phase I vers la phase III et/ou 2 lots libres de la phase I pour intégrer la phase II afin de réduire le déséquilibre entre les phases.

Vote : 2 contre, 1 abstention, 12 pour

INFORMATIONS

SIGO

Présentation du rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement du SIGO par Philippe LANDREIN. Coût du traitement ramené au m³ : 1.84 € (pas d'augmentation en 2014) pour une consommation standard de 120 m³ annuels.

SIGRSO

Décision du comité syndical de mettre en place une charte sur les régimes spécifiques (allergies ou autres régimes spécifiques) dès la rentrée 2015. Une communication auprès des familles est à prévoir.

ECOLE

Changement de direction à la rentrée de septembre 2015 suite au départ de M KUFEL.

TRAVAUX

Chemin du Pataras : réalisation faite d'une piste cyclable en double sens

Urbanisme

Dépôt déclaration préalable : néant

Dépôt de certificat d'urbanisme : 19 route de Fontaine

Dépôt de permis de construire : néant

Le prochain conseil aura lieu le mardi 7 juillet 2015 à 20h30.

La séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance

Céline DUREUIL-BOULLIER



Le Maire

Georges LAIGNEL

